

Image not found or type unknown



## Congé Parental et Date de Naissance Enfant/Ancienneté

Par **perrito**, le **10/08/2009** à **11:36**

Bonjour,

Je souhaite demander un congé Parental d'éducation. Le seul problème : je n'ai pas un an d'ancienneté à la date de naissance de l'enfant (entré Février 2009, date naissance Mai 2009). Je m'interroge sur le sens de la disposition "Un an d'ancienneté à la date de naissance de l'enfant". Exemple : mon enfant a 1 an, j'ai 1an 3 mois d'ancienneté. Pourquoi n'aurais je pas droit au congé parental ? Quel est la raison de cette disposition ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.